

Avis de résultats de l'appel à candidatures pour la création d'un dispositif d'autorégulation au collège pour les élèves présentant des troubles du neurodéveloppement dans le département des Hauts-de-Seine

Avis d'appel à candidatures publié le 6 août 2024

La Stratégie Nationale Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement (SN-TND) 2023-2027 met l'accent sur l'intensification et la diversification de dispositifs de scolarisation destinés aux jeunes présentant des troubles du neurodéveloppement. Tous les élèves avec TND peuvent bénéficier d'une approche fondée sur le principe de l'autorégulation, dès lors qu'ils bénéficient d'une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'autorégulation résulte d'un apprentissage et d'un entraînement spécifiques et continus ayant pour effet principal d'augmenter l'autonomie de l'élève, sa motivation, l'utilisation optimale de ses fonctions exécutives et, du fait de ses réussites renforcées par son entourage, son estime de soi.

Le présent appel à candidatures visait la création d'un dispositif d'autorégulation (DAR) au collège pour des élèves présentant des troubles du neurodéveloppement (TSA, Dys, TDAH, TDI).

Ce DAR sera situé au sein du collège Emile Zola, 46 avenue Franklin Roosevelt 92150 SURESNES.

La date de clôture des candidatures était fixée au 15 octobre 2024.

Après avoir analysé l'ensemble des dossiers et entendu les candidats, la commission de sélection de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, réunie le 27 novembre 2024, a retenu le projet du porteur suivant :

Papillons Blancs de la Colline : SESSAD DU VAL D'OR CENTRE (Finess : 920004389)

Fait à Saint-Denis, le 04/04/2025

Pour le Directeur Général
de l'Agence régionale
de santé Ile-de-France
et par délégation

Signé

La Directrice de l'Autonomie
Stéphanie TALBOT